

Les parlementaires réclament un choc contre la vie chère

ÉCRIT PAR STÉPHANE AUGIER AVEC AFP

24 juillet 2023



Pour remédier au “problème historique” de la vie chère dans les territoires d’outre-mer, l’État doit engager un plan de “déchoquage économique et social”, plaide jeudi 20 juillet une commission d’enquête de l’Assemblée nationale.

“Lorsque le patient est en état d’arrêt cardiaque, il n’est plus temps de prendre des mesures palliatives”, écrit le rapporteur Johnny Hajjar, député (Nupes) de la 3e circonscription de Martinique, du groupe socialiste à l’initiative de cette commission créée en février 2023.

Présidée par Guillaume Vuilletet (Renaissance) député de la 2e circonscription du Val d’Oise, cette commission de 28 députés a été

chargée de trouver des solutions pour réduire les inégalités entre l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer, où la vie est plus chère, alors que l'écart des prix (de 10,3 à 15,8%) s'est accentué de 2015 à 2022, selon une étude de l'Insee publiée mi-juillet. Aucun député de Guadeloupe ni Guyane n'a pris part à la commission. Tous les autres Outre-mer étaient représentés.

Un an pour réduire les marges

Les prix sont plus élevés de "manière exorbitante en ce qui concerne l'alimentaire" et de nombreux autres biens et services dans ces territoires, où "80% de l'approvisionnement de la distribution provient d'Europe et en particulier de l'Hexagone", rappellent les députés.

Face à cette dépendance, la commission émet une série de propositions.

Outre un dispositif de ports francs ou des leviers pour favoriser la production ultramarine, plusieurs de ces propositions visent à lever "la grande opacité" du secteur de la grande distribution et à instaurer plus de transparence dans le mécanisme de formation des prix.

Dans un rapport, la commission suggère d'engager une négociation d'un an maximum avec les grands groupes de distribution ultramarins "afin d'obtenir une baisse de l'ordre de 10 à 20% des prix sur la majorité de leurs références, par diminution des marges de l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution".

La commission plaide aussi pour que soit garantie la publicité des comptes en prévoyant leur transmission automatique aux autorités chargées de la concurrence. En cas de non-respect, une "peine dissuasive" tomberait, "déterminée en pourcentage du chiffre d'affaires, d'au moins 1% de celui-

ci".

Elle propose également de conditionner toute opération de concentration, qui aboutirait à ce qu'un acteur économique détienne plus de 20% du chiffre d'affaires d'un marché ultramarin, à une enquête qui démontrerait l'intérêt pour le consommateur de cette opération de concentration.

La commission propose en outre "un grand plan d'investissement productif", comportant des moyens financiers "exceptionnels" pendant au moins dix ans pour "susciter un choc d'activité" et "inciter" à l'investissement privé.

Le rapport porte sur les départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte), et les collectivités de la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.